

Convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle 2014-2016 : Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Rennes / commune de Pacé

Le rapporteur,

☞ indique que la commune de Pacé est engagée sur le territoire du Pays de Rennes et de Rennes Métropole dans la mise en œuvre de la convention des maires et d'une politique de maîtrise de l'énergie. Dans le cadre de ses compétences, la commune de Pacé a décidé de soutenir une action d'intérêt général en matière de stratégie énergétique en s'appuyant sur l'ALEC du Pays de Rennes.

Les actions menées par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat revêt un intérêt local certain et poursuit un objectif d'intérêt général qui s'inscrit pleinement dans les objectifs de la transition énergétique et de la poursuite de la réduction des gaz à effet de serre. En effet, même si la commune de Pacé a d'ores et déjà atteint son objectif de réduction de 20% des gaz à effet de serre, il est indispensable de poursuivre cet effort.

☞ donne connaissance du contenu de la nouvelle convention qui porte sur la période 2014-2016.

Les missions de l'ALEC sont les suivantes :

- ↳ animer les réunions annuelles avec le groupe d'ambassadeurs et la personne pilote ;
- ↳ animer le site internet www.jagisavecdisplay.fr ;
- ↳ analyser l'impact des campagnes de mesures sur les consommations des bâtiments ;
- ↳ apporter du matériel technique et des outils de communication à la commune ;
- ↳ organiser une rencontre annuelle avec des ambassadeurs des communes engagées dans la campagne Display pour un retour d'expérience et un échange des bonnes pratiques.

☞ rappelle que le programme Display est une campagne européenne, initiée par Energy-Cities, et basée sur un affichage des consommations d'énergie, d'eau et des émissions de CO₂. Elle vise à promouvoir l'affichage volontaire par les municipalités des consommations d'eau, d'énergie et des émissions de CO₂ de leurs bâtiments.

L'affiche Display est à la fois :

- un outil de calcul qui permet d'évaluer la performance énergétique d'un bâtiment ;
- un outil d'information et de sensibilisation des usagers du bâtiment. Pour aller au-delà d'un « simple » affichage des performances, des actions de sensibilisation, comme des semaines Display sont mises en place.

☞ indique que pour la mise en œuvre de cette démarche, une sollicitation financière de 500 € par an est demandée.

Considérant l'avis favorable émis par la commission mixte « urbanisme et développement durable » et « voirie, transport et bâtiments », lors de sa réunion du 19 février 2014,

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE :

la convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle pour la période 2014-2016 ;

AUTORISE :

le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

VOTE : à l'unanimité